

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 07.129**

L'An deux Mille Sept, le 30 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 23 octobre 2007

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 23 octobre 2007

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, M. HUGENDOBLER, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme DAVID-COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, M. MERLE, M. POTENNEC, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO  
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS  
Mme MOINET représentée par Mme MONTRON  
M. SIMONNET représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON  
Mme TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

**ABSENTS -EXCUSES** : Mme DURAND, M. FAVRE, M. GUIARD, Mme ISENDICK, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme PELTIER

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 20  
Nombre de votants : 26

Monsieur CAU a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE ET  
EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS - ATTRIBUTION DES MARCHES

**RAPPORTEUR** : M. HUGENDOBLER

**VOTE** : UNANIMITE

Les Services Techniques de la ville ont élaboré un dossier d'appel d'offres ouvert relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains.

Les équipements, objet de ce dossier, concernent les abris voyageurs et les mobiliers de communication et d'information de 2 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>.

Ce marché est établi pour une durée de 12 ans non reconductible, soit jusqu'au 31 décembre 2019. Il est scindé en 2 lots :

- lot n° 1 : les abris bus, les dispositifs d'affichage de 2 m<sup>2</sup> et les porte-drapeaux
- lot n° 2 : les dispositifs d'affichage de 8 m<sup>2</sup>

Une procédure de consultation, passée en application des articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, a été lancée le 21 août 2007. La date de remise des offres a été fixée au 15 octobre 2007 à 12 H 00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 18 octobre 2007 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 29 octobre 2007, la commission d'appel d'offres a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres mieux disantes suivantes :

- lot n° 1 : Entreprise SPACEO – 17570 LA PALMYRE pour un montant de 36 167,04 €TTC
- lot n° 2 : Entreprise SPACEO – 17570 LA PALMYRE pour un montant de 25 833,60 €TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir pour les lots n° 1, et 2 avec les entreprises dont les offres ont été retenues.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

VU le dossier d'appel d'offres ouvert établi par les Services Techniques,

VU les choix et avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 octobre 2007 et du 29 octobre 2007,

APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'appel d'offres ouvert pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains, en application du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir pour les lots n° 1, et 2 avec les entreprises :

- lot n° 1 : Entreprise SPACEO – 17570 LA PALMYRE  
pour un montant de 36 167,04 €TTC
  - lot n° 2 : Entreprise SPACEO – 17570 LA PALMYRE  
pour un montant de 25 833,60 €TTC
- d'imputer les recettes correspondantes au budget primitif communal sur la durée du marché,  
soit du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2019.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 5 novembre 2007

Le Maire,  
H. LE GUEUT